

NOTES ET COMMENTAIRES

Nous prédisons un grand succès à l'Exposition de la Vallée du Saint-Laurent, qui sera tenue à Trois-Rivières, du 18 au 24 août, et à laquelle l'on donnera plus de \$26,000 en prix, sans compter toute une série de prix spéciaux, coupes, etc.

À la dernière retraite ecclésiastique, Son Eminence le cardinal Rouleau a annoncé à ses prêtres la tenue d'un grand congrès marial en mai prochain. Il y aura à cette occasion des fêtes splendides, que l'on s'efforcera de rendre dignes de la Mère de Dieu.

Ne vous tracassez pas à l'avance au sujet de la vente de vos tubercules. Vous pourrez toujours obtenir 25 à 30 cents par quintal de plus que le prix ordinaire du marché, pourvu que vos pommes de terre soient classifiées.

Une grande fête agricole aura lieu à St-Ferdinand, mardi, le 21 août courant. Un grand nombre de cultivateurs prendront part à cette démonstration, qui sera couronnée par un superbe banquet.

L'honorable M. Caron a été invité, mais l'état peu satisfaisant de sa santé l'a forcé, à son grand regret, de décliner l'invitation.

Le revenu du Canada, pendant les quatre premiers mois de 1928, a été de \$167,946,000—une augmentation de treize millions sur la période correspondante de l'année dernière, malgré un notable dégrèvement d'impôts. C'est certainement un résultat fort encourageant et qui justifie le plus bel optimisme.

Les standards de l'Association des Éleveurs de Lapins de la Province de Québec sont sous presse, et dans quelques semaines ils seront à la disposition des membres. L'Association se propose de commencer l'enregistrement des sujets au cours de l'Exposition de Québec, dans la première semaine de septembre.

En 1927, la production des laiteries canadiennes a été évaluée à \$133,927,256, une augmentation d'environ \$500,000 sur 1926.

La production du beurre de crèmerie a augmenté en quantité de plus d'un million de livres, et en valeur de près de \$5,000,000.

D'un autre côté, la production du fromage a diminué en quantité de près de 34,000,000 de livres et de près de \$3,006,000 en valeur.

Le couvent de St-Georges de Beauce, dirigé par les religieuses du Bon Pasteur de Québec, vient d'être reconnu école ménagère régionale par le Ministère de l'Agriculture. Comme Châteauguay, Brome, Labelle, Montréal et Maskinongé, le comté de Beauce possède maintenant son École Supérieure d'Enseignement ménager. À cette institution, on donnera des cours de perfectionnement, après lesquels, les jeunes filles obtiendront un brevet de capacité en instruction ménagère, brevet élémentaire ou supérieur, d'après le cours suivi.

Qui aurait dit, il y a quelques années seulement, que les patates, un article aussi courant que le blé et l'avoine, se vendraient à la livre? Et cependant, c'est ce que nous voyons aujourd'hui sur les comptoirs des épiceries.

Qui aurait dit aussi qu'à qualité égale, un sac de pommes de terre de variété et de grandeur uniformes trouverait plus vite acquéreur, même avec une majoration de prix de 30 à 40 cents par minot?

Ce sont là deux simples faits qui dénotent d'une manière incontestable que la qualité et l'uniformité du produit sont les deux choses essentielles aux yeux du consommateur.

Nos propagandistes nous disent qu'il arrive parfois qu'on leur réponde: "Je n'ai pas d'argent dans le moment, quand vous repasserez?"—c'est-à-dire dans un an, car on comprend que le solliciteur, qui a un territoire considérable à parcourir, ne peut passer plusieurs fois l'année au même endroit.

On ignore aussi que tout abonnement non payé n'est pas compté par les évaluateurs officiels du tirage des journaux.

Et le tarif des annonces étant basé sur le tirage, les arrérages, outre la somme qu'ils représentent, nous cause un tort appréciable.

Ne remettez donc pas le percepteur à l'année prochaine. Mettez de côté le prix de votre abonnement pour le lui remettre lorsqu'il passera chez vous. Vous nous obligeriez grandement.

Les cultivateurs de l'Île d'Orléans ont produit, l'an dernier, un million de chopines de fraises, 250,000 chopines de framboises, 35,000 minots de pommes, 52,000 gallons de prunes et 160,000 minots de patates, à part les produits ordinaires de leurs fermes, tels que viande, grains, lait, beurre, crème, fromage raffiné, etc. La production, cette année, est encore plus forte sur cet intéressant coin de la terre québécoise. Ainsi, la récolte de fraises est près de 50 pour cent meilleure, soit environ 1,500,000 chopines. Ceci représente une richesse d'autant plus abondante et véritable qu'elle provient de la terre.

Les insulaires de l'Île d'Orléans, cultivateurs industriels et travailleurs, vivent heureux et contents sur leurs terres. Ils donnent au reste de la province un bel exemple de progrès agricole.

Le "Bulletin de la Ferme" félicite bien sincèrement ces cultivateurs intelligents, qui contribuent d'une manière appréciable à la prospérité publique.

Nous avons toujours préconisé l'emploi d'animaux de race pure sur les fermes et nous continuerons de le faire, convaincus que nous sommes que c'est le meilleur moyen d'améliorer les troupeaux et d'assurer une plus forte production.

Un rapport des fermes de démonstrations que nous avons sous les yeux nous confirme dans cette opinion, qui est d'ailleurs celle de tous ceux qui s'occupent d'élevage d'une façon rationnelle.

L'emploi de taureaux de race sur ces stations de démonstrations a causé une forte amélioration dans la production du lait.

Sur l'une des stations, il y avait, en 1926, vingt vaches communes produisant du lait pendant 253 jours et donnant une moyenne de 2,611 livres de lait; la meilleure a produit 3,276 livres et la moins bonne 1,306 livres.

Sur une autre des stations, qui a commencé en 1920 avec un taureau commun mais qui emploie maintenant un taureau de race pure, 14 vaches ont donné pendant 253 jours, l'année dernière, une moyenne de 6,988 livres de lait: la production de la moins bonne vache a été de 3,977 livres de lait et celle de la meilleure de 8,468.

C'est là une augmentation de 167 pour cent dans la production moyenne du lait, obtenue par l'emploi d'un bon taureau et de meilleures méthodes d'alimentation.

Voilà une éloquente leçon de choses pour les cultivateurs intelligents qui veulent prendre les moyens d'améliorer une production trop inférieure à la moyenne obtenue avec des animaux de race.

Je visitais, la semaine dernière, une paroisse que je ne veux pas nommer pour ne point médire. Qu'il me suffise de dire qu'elle n'est pas à cent lieues de Québec.

Je m'attendais, dans une paroisse aussi favorisée, à proximité de la capitale de la province, à trouver des fermes modèles, en ordre parfait.

J'ai été cruellement désappointé.

À part quelques exceptions, tout y est à faire au point de vue embellissement et on dirait qu'on y ignore absolument ce que c'est que l'hygiène.

Pourtant, nos paysans doivent se dire que nous ne sommes plus au temps où seuls ils connaissaient leur résidence. De nos jours, on se déplace rapidement, nos routes sont sillonnées d'autos, nos villages sont traversés par quantité de gens qui ont le goût du beau et de l'ordre.

Il est donc nécessaire que nos cultivateurs aient un peu l'orgueil de leur demeure. Il en coûterait quelquefois si peu pour donner un tout autre aspect à l'agglomération!

Dans le village que j'ai visité, tas de fumier, bûches de bois, fagots, et que sais-je, se mêlaient dans un tel désordre qu'il était impossible en les traversant de ne pas se faire une mauvaise opinion des gens.

Nous savons que l'agronome a beaucoup à faire. Mais nous croyons cependant qu'il est l'homme tout désigné pour faire l'éducation de nos gens sous ce rapport. Par son enseignement d'abord, par des conférences peut-être, il pourrait arriver à des résultats surprenants comme ceux, par exemple, obtenus dans le comté de Portneuf par l'agronome J.-C. Magnan.

Nos agronomes et nos institutions agricoles se doivent d'agir dans ce sens.

Et le cultivateur lui-même doit comprendre qu'il est absolument nécessaire de soigner tout spécialement l'hygiène de sa famille et de son bétail, il y va d'ailleurs de son intérêt. Il doit se dire aussi que l'ordre est un des agréments de l'existence et qu'il doit en apporter dans tout ce qui concerne son exploitation.

Une augmentation considérable dans les prix en argent et d'importants changements dans la classification de la race porcine sont annoncés pour l'Exposition Royale d'Hiver de 1928. Une section additionnelle a été ajoutée pour truies et verrats et la section des verrats châtres disparaît. Ceci porte à dix-neuf au lieu de dix-huit le total des sections. La classification comprend Yorkshires, Berkshires, Tamsworths et autres races pures.

Pour Yorkshires, neuf prix sont offerts dans la section des truies et verrats juniors et six dans les autres sections au lieu de cinq. Le total des prix pour Yorkshires s'élève à \$983 au lieu de \$592. Pour Berkshires, sept prix sont offerts dans les sections juniors et cinq dans les autres sections. Total pour Berkshires \$840 au lieu de \$592. Six prix sont offerts dans les classes de Tamworth junior, cinq dans les autres, tandis que dans l'ancienne liste il n'y en avait que cinq dans toutes les sections. Dans la classe Autres Races, six prix sont offerts dans toutes les sections, les groupes exceptés qui ont cinq prix, comparés à trois et deux dans la vieille liste. Total des prix dans cette classe \$807. Dans toutes ces classes, les prix varient de \$20 à \$5. Le grand total des prix pour la race porcine s'élève à \$3,394 contre \$2,958 autrefois.

L'âge des animaux sera computé sur la base de novembre 1er. La nouvelle classification, qui s'applique à toutes les classes—Yorkshires, Berkshires, Tamsworths et "Autres Races"—est comme suit: (1) Verrats, moins de 6 mois; (2) Verrats, plus de 6 mois et moins de 10; (3) Verrats, 10 mois et moins de 16; (4) Verrats, 16 mois et moins de 22; (5) Verrats, 22 mois ou plus; (6) Truies, moins de 6 mois; (7) Truies, 6 mois et moins de 10; (8) Truies, 10 mois et moins de 16; (9) Truies, 16 mois et moins de 22; (10) Truies, 22 mois et plus; (11) 4 cochons de moins de 10 mois d'un même père, élevés par l'exposant et lui appartenant; (12) Verrat et 2 truies de moins de 10 mois; (13) Verrat et 2 truies, de 10 mois ou plus; (14) Verrat Champion Junior, moins de 10 mois; (15) Truie Champion Junior, moins de 10 mois; (16) Verrat Champion Senior, 10 mois ou plus; (17) Truie Champion Senior, 10 mois ou plus; (18) Verrat Grand Champion; (19) Truie Grande Championne.